Province de Luxembourg Arrondissement de Bastogne

Commune de

GOUVY

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, IL A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

CDU/ - 2.073.521.1



PRESENTS:

LERUSE Claudy, Bourgmestre-Président;

SCHMITZ Guy, BOCK Armand, LEJEUNE Ghislaine, LEJEUNE Jules, Echevins;

HUBERT André, LEONARD-DUTROUX Véronique, LEONARD Willy,

NOERDINGER-DASSENOY Thérèse, MASSARD Jean-Marie, GRANDJEAN Marc, AMORY Bruno, PAQUAY Delphine, BRION Renaud, TOURTEAU-BLAISE

Isabelle, HUET Auguste, NIZETTE Roger, Conseillers; LENFANT Christophe, Président du C.P.A.S. hors conseil;

NEVE Delphine, Directrice générale.

Budget communal - Exercice 2018.
Services ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION.



LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant le projet de budget établi par le collège communal ;

Considérant le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Considérant la transmission du dossier à Madame le Receveur régional en date du 11/12/2017;

Considérant l'avis favorable rendu par Madame le Receveur régional en date du11 décembre 2017 et annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

Par 10 voix POUR et 6 voix CONTRE pour le service ordinaire et

Par 10 voix POUR et 6 voix CONTRE pour le service extraordinaire ;

DECIDE:

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2018 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.279.349,47	1.916.177,04
Dépenses exercice proprement dit	9.076.481,18	2.800.881,23
Boni / Mali exercice proprement dit	202.868,29	-884.704,19
Recettes exercices antérieurs	659.755,51	164.208,67
Dépenses exercices antérieurs	145.986,48	287.633,32
Prélèvements en recettes	0,00	1.400.540,47
Prélèvements en dépenses	450.000,00	392.411,63
Recettes globales	9.939.104,98	3.480.926,18
Dépenses globales	9.672.467,66	3.480.926,18
Boni / Mali global	266.637,32	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Budget ordinaire 2018	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.515.387,31	283.231,00		9.798.618,31
Prévisions des dépenses globales	9.138.862,80			9.138.862,80
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2017	376.524,51			659.755,51
Budget extraordinaire	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.316.940,39	1.840.566,61		3.476.373,78
Prévisions des dépenses globales	5.316.940,39		-1.552.933,29	3.764.007,10

Résultat présumé au	0,00	-287.633,32
31/12 de l'exercice 2017		

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	460.000,00	21/12/2017
Subside F.E. BACLAIN	4.913,25	12/10/2017
Subside F.E. BEHO	0,00	21/12/2017
Subside F.E. BOVIGNY	1	
Subside F.E. BRISY	0,00	21/12/2017
Subside F.E. CHERAIN	1.401,05	24/08/2017
Subside F.E. GOUVY-CHAPELLE	ord. 14.216,73	21/12/2017
Subside F.E. GOUVY-PAROISSE	extraord. 6.220,52	
Subside F.E. LANGLIRE	1	
Subside F.E. LIMERLE	0,00	21/12/2017
Subside F.E. MONTLEBAN	6.320,38	12/10/2017
Subside F.E. OURTHE WATHERMAL DEIFFELT	ord. 5.760,96 extraord. 4.722,78	09/11/2017
Subside F.E. RETTIGNY	0,00	24/08/2017
Subside F.E. ROGERY	88,23	09/11/2017
Subside F.E. STEINBACH	459,26	09/11/2017
Subside F.E. STERPIGNY	1	
Zone de police	273.534,50	Non approuvé
Zone de secours	289.335,42	Non approuvé

Art. 2.

D'arrêter, comme présenté, le tableau de Bord Prospectif Unifié.

Art. 3.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Madame le Receveur régional.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale, (s) NEVE Delphine

La Directrice générale,

NEVE Delphine

Pour expédition conforme,

Le Président, (s) LERUSE Claudy

Le Bourgmestre

LERISE Claudy